

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Patrick Mennucci - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DEV 005-340/12/BC**

**■ Attribution d'une subvention à l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet et approbation d'une convention  
DPEATSV 12/8153/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et les autres acteurs économiques ont engagé une politique vigoureuse en faveur du développement de la filière du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia : investissement dans le Pôle Media Belle de Mai, participation à des salons de promotion, accueil d'investisseurs, études... et, face au constat d'une faible structuration de la filière, il est apparu nécessaire et indispensable de soutenir la création et le fonctionnement d'une association d'entreprises de l'image et du son destinée à accompagner les professionnels sur les questions de l'information, de l'internationalisation et à faciliter les stratégies partenariales.

Cette orientation est confirmée dans le programme de développement économique 2008-2014 de MPM.

MPM a depuis leur création soutenu deux associations qui œuvrent pour le développement des activités liées à l'audiovisuel et au multimédia : Pôle Sud Image qui rassemble les professionnels de l'image et MedMultimed qui rassemble les professionnels du multimédia.

Le paysage audiovisuel et multimédia est entré, en 2009, dans une phase de profonde et rapide mutation qui repose sur des modifications technologiques majeures (numérique, haute définition, nouvelles méthodes de reportage, nouveaux canaux de diffusion), la demande s'est tassée et l'activité a globalement stagné. Les prix et les effectifs n'ont quasiment pas subi de modifications.

Parmi elles, les entreprises de conseil en publicité et d'ingénierie informatique ont été plus touchées, les prix et les effectifs ont diminué.

Dans un marché en diminution, ces deux associations (toutes les deux labellisées PRIDES en 2007) ont décidé de se rassembler et de créer une association unique : Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet le 12 octobre 2010.

Cette dynamique de rassemblement des acteurs de l'innovation dans le domaine du contenu numérique est guidée par la logique actuelle de convergence des médias, par l'émergence de nouveaux marchés avec des productions transmédia nécessitant la collaboration entre les différents métiers sur les différents écrans, et par le souci de construire un pôle de PME TPE en mesure de se positionner aux niveaux national et international pour faire la promotion des savoirs-faires et des excellences métropolitaines.

L'association compte aujourd'hui 70 adhérents.

Le projet stratégique est de devenir d'ici quatre ans un cluster des activités transmédia de référence pour l'Europe du Sud et la Méditerranée.

Les objectifs du Pôle se structurent autour de quatre grands axes stratégiques :

- La gouvernance par l'amélioration de la mise en réseau des acteurs de la filière
- L'ingénierie de projets : le soutien de l'émergence de nouveaux projets et l'innovation
- Le positionnement sur de nouveaux marchés par le soutien aux entreprises et aux événements
- Le développement des compétences au sein des entreprises par le biais de l'emploi et de la formation

Le plan d'action pour 2012 :

La gouvernance :

- Améliorer la visibilité du PRIDES : Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet : grâce à l'approfondissement de l'identité visuelle, la communication web
- Développer la communication interne avec la mise en place d'outils informatisés pour optimiser les coopérations
- Mise en place d'outils de suivi des adhérents, de leurs activités et de leurs besoins
- Contribution à la politique régionale : dispositif de suivi, de renforcement et d'évaluation de l'action

L'ingénierie de projets :

Soutiens aux projets structurants, animation du réseau et émergence de projets, création, innovation et financement des projets transmédia.

- Soutien à l'émergence de projets : visites adhérents : repérage des projets innovants en cohérence avec la stratégie du pôle, remontée des informations et mapping des compétences, prospection de nouveaux adhérents, constitution de groupes de travail par thématiques (rencontres jeux vidéo, transmédia, développement de compétences, développement à l'international, labo et recherches), l'atelier de l'innovation x3
- Soutien au développement de projets : ateliers commercialisation / recherche de financements / juridique x4, soutien aux projets portés par les membres du réseau
- Publications : valorisation des actions du PRIDES, valorisation des adhérents
- Soutien à l'émergence et la mise en place d'outils professionnels
- Mobilisation et mutualisation de l'information stratégique pour les membres : veille informationnelle, veille technologique, veille stratégique transmédia,
- Développement et pérennisation des partenariats externes et des liens / actions inter-PRIDES : Paca innovation et partenariats locaux, partenariats extérieurs,

Positionnement sur de nouveaux marchés par le soutien aux entreprises et par le soutien aux événements : Accompagnement à l'international et événements,

- Accompagnement sur les marchés professionnels internationaux : l'association permet à ses membres d'accéder aux marchés internationaux sur des stands ombrelles pour donner une visibilité au réseau et à chacun des membres
- Prospection, délégations à l'international
- Promotion et communication : mise en place d'outils de communication
- Organisation des European Indy Games Days, les Rencontres Européennes du Jeu Vidéo Indépendant
- Participation aux événements régionaux, euro régionaux et méditerranéens

Développement des compétences : Formation et aide à la professionnalisation, Métiers de la filière,

- Ateliers de professionnalisation
- Accompagnement conférences / masterclass
- Action Pitch : le pitch consiste à présenter son projet en 7 minutes 30 en anglais, éventuellement avec un support d'images, devant un parterre de diffuseurs ou d'acheteurs internationaux.
- Organisation d'une séance de Pitch – ouverture sur la méditerranée à l'occasion du webfest

Le budget prévisionnel de PRIM1, pour 2012, s'élève à 670.060 euros. Il est en augmentation de 4,30 % par rapport au budget prévisionnel de 2011 (642.459 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Achats :	184.250 euros
Salaires et charges :	249.380 euros
Loyers et charges :	26.460 euros
Services extérieurs :	12.850 euros
Autres services extérieurs:	197.120 euros

La masse salariale représente 37,22 % des dépenses totales.

L'équipe est constituée de 6 personnes :

- 3 Contrats à Durée Indéterminée : un délégué général, deux chefs de projet
- 3 Contrats à Durée Déterminée : un chargé de mission spécifique financée exclusivement par la Région – programme développement durable, un chargé de communication et d'information, un chargé de gestion

Les recettes sollicitées sont :

Région Paca :	330.000 euros
Etat :	140.000 euros
Entreprises :	113.060 euros
MPM :	40.000 euros
Département 13 :	27.000 euros
Marseille :	20.000 euros

Les entreprises représentent 16,87 % du total des recettes.

L'Etat, au travers de la DATAR et du Centre National Cinématographique, a compensé les fonds octroyés par le FEDER les années précédentes.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer, au titre de l'année 2012, à l'animation de l'association PRIMI, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 39.000 euros dont les modalités sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau,

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la filière des industries du contenu regroupant les entreprises du cinéma, de l'audiovisuel et des multimédia constitue pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de réelles opportunités de développement,
- Que la dynamique de cette filière souffrait du manque de structuration collective des entreprises et de la faiblesse des services et outils d'animation offerts aux acteurs privés,
- Que la proposition de l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet apporte une réponse satisfaisante à ces besoins en développant la mise en réseau des entreprises autour de projets communs,
- Que l'implantation de l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet sur le Pôle Media Belle de Mai valorise l'offre immobilière et concourt à la qualité de l'environnement du lieu.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 39.000 euros à l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence et l'association Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,  
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI